

LE RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ : CONTENU, INTERPRÉTATION, MODIFICATIONS ET MISE À JOUR

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Syndics de copropriété, gestionnaires et assistants.
- Prérequis : Avoir des notions en gestion de copropriétés

OBJECTIFS

- **Maitriser le contenu du règlement de copropriété**
- Savoir lire et interpréter les clauses du règlement de copropriété
- Connaître les conditions de la mise à jour
- Sécuriser ses pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection de documents ou graphiques,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
 - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

CONTENU DE LA FORMATION (Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

Accueil (15 min)

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux et attentes

Définition, effets et objets du règlement de copropriété (45 mn)

Les annexes du règlement de copropriété (45 mn)

- État descriptif de division
- Conventions particulières
- Règlement intérieur complémentaire

Dernière mise à jour : 31 décembre 2024

Contenu du règlement de copropriété (1h)

- Parties communes et parties privatives
- Destinations et conditions de jouissance
- Administration des parties communes et répartitions de charges

Évolutions du règlement de copropriété (30 min)

- Mise à jour obligatoire du règlement de copropriété loi 3DS
- Conditions d'un modificatif du règlement de copropriété
- Les apports de la loi du 19 novembre 2024
- Clauses illicites

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.